

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 40 (1952)

**Heft:** 798

  

**Artikel:** Genève

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-267723>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VAUD

## Toujours la nationalité

Un nombreux public, presque exclusivement féminin, se pressait le 8 mai, dans la salle des Vignerons à Lausanne, pour entendre M. Pierre Graber, conseiller national à Lausanne, parler des résultats des débats au Conseil national et au Conseil des Etats au sujet de la perte et de l'acquisition de la nationalité suisse et principalement de la situation faite à la Suisse qui a épousé un étranger et, partant, perdu sa nationalité suisse. Le conférencier, présenté par Mlle A. Quinche, avocate, a évoqué l'extraordinaire revirement qui s'est produit depuis le dépôt du projet fédéral, qui ne tenait aucun compte des expériences faites depuis quarante ans, et que la Commission d'experts, dont faisait partie Mlle Quinche, les débats au Conseil national et aussi les incessantes démarches des associations féminines, ont profondément modifié. Le Conseil national a voté l'option dans un délai d'un an après le mariage; le Conseil des Etats s'est prononcé pour l'option au moment du mariage. La Commission du Conseil national, réunie le 8 mai, est allée plus loin: elle a repris la rétroactivité de la loi sans limite dans le temps pour celles qui sont demeurées attachées à leur pays d'origine et ont conservé avec lui des liens certains. C'est une solution satisfaisante qu'on voudrait voir adoptée par le Conseil des Etats.

Et par les femmes qui, au nombre de deux cents environ, ont voté, à la fin de la séance du suffrage féminin, une résolution demandant aux Chambres fédérales d'admettre, dans la loi sur la nationalité, une disposition permettant aux femmes qui ont perdu leur nationalité par leur mariage avec un étranger d'obtenir leur réintégration dans la nationalité suisse dans un délai d'un an dès l'entrée en vigueur de la loi.

S. B.

## Groupe radical féminin

Le Groupe féminin du parti radical lausannois a tenu son assemblée mensuelle le mercredi 14 mai, Lion-d'Or 4, sous la présidence de Mlle Quinche, vice-présidente.

Après la partie administrative, les participantes ont eu le grand plaisir d'entendre Mme Jomini-Déraz développer le sujet: «Le socialisme, et comparaison entre le socialisme et le radicalisme». Conférence très appréciée des auditrices, et suivie d'une intéressante discussion.

L'assemblée générale annuelle est fixée au mercredi 4 juin, au Cercle démocratique; son ordre du jour est mis au point.

## FRIBOURG

## Fribourg et le vote des femmes

C'est en novembre 1950, à la session d'automne du Grand Conseil, que le vote féminin a été officiellement remis en question dans le canton de Fribourg. M. Challamel, député socialiste, avec un courage remarquable, un mépris des opinions toutes faites et un esprit d'initiative qui lui font honneur, présenta alors une motion qu'il développa de la façon la plus heureuse et la plus pertinente. Il releva notamment que si, d'après la constitution cantonale fribourgeoise, les femmes ne sont pas dignes du nom de «citoyen» lorsqu'il s'agit de voter les lois et d'être éligibles, elles en sont pleinement dignes, par contre, lorsqu'il s'agit de payer l'impôt, personne n'ayant jamais songé à demander une révision de la constitution pour les y astreindre. M. Challamel répondit d'avance, en homme averti, aux objections de ceux qui prétendaient que la politique est une affaire d'homme, il rappela l'effort des femmes suisses pendant la guerre et il conclut en demandant, pour les fribourgeoises, l'égalité des droits politiques.

M. Pierre Glasson, conseiller d'Etat radical et directeur de la Justice, répondit au motionnaire dans la séance du Grand Conseil du 7 février 1951. Il s'était parfaitement documenté sur la situation de la femme dans les autres pays du monde et dans les divers cantons suisses et il déclara, au nom du gouvernement, qu'il estimait que le moment était venu de faciliter à la femme l'accès à la vie publique. Mais comme cette innovation impliquait nécessairement une modification constitutionnelle, il proposait, toujours au nom du gouvernement, plutôt que de risquer un vote négatif du peuple fribourgeois dans le cas où il serait appelé à voter, en faveur des femmes, les droits politiques complets, de demander simplement que les femmes soient éligibles à certaines fonctions judiciaires ou administratives, notamment à la Chambre pénale des mineurs et dans les commissions des écoles.

Le Grand Conseil fribourgeois accepta cette proposition et ce fut, sous cette forme très

Le week-end de Chexbres auquel assistèrent une vingtaine de participantes fut favorisé par un temps idéal. Le samedi consacré aux questions internes permit d'apprendre quels sont les moyens qu'on peut employer pour tâcher d'obtenir le droit de vote sur le plan fédéral. Puis Mmes Joye, de Sépibus, Choisy, de Rougemont, exposèrent les actions actuellement en cours pour faire admettre la nécessité des droits politiques féminins dans les cantons romands.

## A Soleure, les femmes voteront dans l'Eglise

On se souvient peut-être qu'en 1948, une révision de la constitution du canton de Soleure avait été soumise aux électeurs, la modification devait permettre aux femmes d'être électrices et éligibles dans le domaine de l'école, de l'Eglise, de l'assistance, de l'hygiène et des tutelles. Cette modification constitutionnelle avait été refusée, mais à une majorité de deux cents voix environ, seulement.

Revenant à la charge, les sociétés de femmes protestantes, suivies par les femmes catholiques, ont lancé une pétition signée par plus de 5.500 femmes demandant le droit de suffrage dans les questions ecclésiastiques uniquement. Voici le texte de la modification, adoptée par le Grand Conseil, qui fut votée

Tout en reconnaissant en principe le bien-fondé de la revendication féministe l'auteur est inquiet à l'idée d'agrandir encore le cercle de ceux qui participent aux destinées de la chose publique, ce qui reviendrait à une nouvelle application du principe démocratique. «Les droits populaires sont poussés plus loin en Suisse que dans n'importe quel pays du monde. Une nouvelle extension de ces droits ne conduirait-elle pas à une hypertrophie du principe démocratique, de laquelle auraient à souffrir d'autres considérations de droit public et de l'existence de l'Etat?» Nous laissons aux lecteurs le soin de déterminer s'il est juste et loyal de créer une interdépendance entre des valeurs aussi diverses que les droits des électeurs d'une part, et, de l'autre, la participation des femmes qui, de ce fait justement, sont bien plus lésées qu'elles ne se seraient ailleurs.

En conclusion l'auteur anonyme constate

atténuée, que la motion Challamel fut renvoyée au Conseil d'Etat.

En avril 1951, le Conseil d'Etat donnait suite à cette motion et, par un message au Grand Conseil, il proposait de modifier l'article 32 de la constitution cantonale et de prévoir l'accès des femmes à certaines fonctions des ordres judiciaires, exécutif et administratif.

Le Grand Conseil accepta de soumettre au peuple cette demande de révision. Elle fut proposée au vote des citoyens, le 20 avril 1952. Malheureusement, la question fut posée à l'électeur sous une forme très vague, le texte des bulletins de vote étant le suivant: «Acceptez-vous une révision de l'article 32 (de la constitution cantonale) à compléter en ce sens que la loi pourrait édicter des dispositions permettant l'accès des femmes à certaines fonctions?»

Ces «certaines fonctions» firent peur à l'électeur ou le découragèrent. La participation au scrutin fut très faible, un tiers environ. Pourtant, la presse avait recommandé l'acceptation de la révision, les journaux de droite, sincèrement, mais mollement. Par contre «l'Indépendant», la «Gruyère» et «Travail» avaient été fort chaleureux.

Le résultat du vote fut le suivant: il y eut 7519 non contre 4973 oui. Fribourg ville et Bulle avaient des majorités acceptantes. Mais le refus était surtout dû aux campagnes.

«La Liberté» releva fort justement que «si la question avait été posée à l'électeur de façon plus explicite et les intentions du Grand Conseil mieux précisées, la réponse du peuple eût peut-être été différente. Mais la question étant posée de manière trop vague, l'électeur aura préféré, dans le doute, répondre par la négative, craignant, au surplus, que ce principe, une fois accepté, la femme soit, un jour ou l'autre, habilitée à voter». Et «La Liberté» de conclure: «La cause est donc, pour le moment entendue».

Enregistrons ce «pour le moment» comme une porte ouverte à tous les espoirs et remerçons M. Challamel et M. le Conseiller d'Etat Glasson d'avoir si courageusement défendu les intérêts de la femme dans le canton de Fribourg.

M. J.

## Nos suffragistes à l'œuvre

## Week-end de Chexbres

Le dimanche, Mlle Quinche donna des détails pratiques concernant la participation au prochain Congrès de Naples du 13 au 18 septembre, organisé par l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales. Puis on passa au programme de travail. On constata que les difficultés qu'il faut vaincre dans le monde sont les mêmes que celles que nous rencontrons en Suisse. L'Alliance étudie partout les moyens d'aider les associations nationales.

Le 20 avril par 14.356 voix contre 9.864. «Toute Suisse âgée de vingt ans, domiciliée dans la commune, jouit du droit de suffrage et d'éligibilité dans l'Eglise... Les étrangères devenues suisses par mariage, qui ne sont pas nées en Suisse et n'y ont pas été élevées, ne peuvent jouir de ces droits que cinq ans après leur mariage.»

Rappelons que, au sein de l'Eglise nationale, les femmes possèdent l'électorat aux conseils ecclésiastiques dans les cantons de Bâle-Ville, Berne, Genève, Grisons, Neuchâtel, Schaffhouse, Vaud; l'éligibilité dans quatre cantons: Bâle-Ville, Berne, Genève, Grisons. Elles possèdent l'électorat et l'éligibilité dans les Eglises libres de Genève et de Vaud.

## La femme suisse et l'Etat (Suite de la page 1)

que l'indépendance grandissante de la femme est une conséquence normale de sa collaboration dans différents domaines. Elle est due aussi au fait que la population féminine est plus nombreuse en Suisse de 1070 femmes sur 1000 hommes en moyenne. «L'émancipation intellectuelle et sociale ainsi que la collaboration dans les professions ne marqueront pas des progrès continus sans recul. Mais il est possible que cette double évolution aboutisse à la longue à une révision du jugement encore généralement reconnu aujourd'hui sur l'égalité politique des deux sexes». Il est curieux de constater que nos autorités répandent dans le monde entier un document qui contient, outre des inexactitudes notables, autant d'arguments rabâchés et qu'aucune des organisations féminines n'ait été consultée sur des sujets où elles sont les premières compétentes.

A. Leuch.

## Renouvellement du Comité

L'association féministe fribourgeoise a, dans sa dernière séance, renouvelé son comité.

C'est avec un profond regret que nous avons vu Mme Reichlen renoncer à sa charge de Présidente. Depuis la fondation de notre association en 1947, où Mme Reichlen avait eu la joie de voir se créer à Fribourg une œuvre qui continuait celle de Bulle, qui tant lui tint à cœur et fut — grâce à elle — si vivante, nous avons eu maintes occasions d'apprécier ses talents d'organisatrice, son enthousiasme pour une cause qui lui est chère, son soin à toujours nous tenir au courant de ce qui dans le domaine du féminisme, se fait ailleurs, sa bonne grâce souriante, qui jamais ne laissait soupçonner sa fatigue; Toute cette belle activité clairvoyante et si cordiale ne va cependant pas nous être enlevée complètement puisque Mme Reichlen continuera à s'intéresser à notre groupement, puisqu'elle sera vice-présidente.

D'autre part, Mme Joye qui a accepté la présidence, et qui a été élue à l'unanimité, mérite certainement l'entière confiance qui lui a été témoignée. Par ses forces jeunes, par des qualités d'éducatrice, par un contact fréquent avec la jeunesse, elle est à même d'amener beaucoup de jeunes filles à réfléchir sur des questions sociales qui les touchent de près, et à devenir plus conscientes de leurs devoirs et de leurs droits, que la durée des temps révèle tous les jours plus indispensables.

Pour décharger Mme Bennet des doubles fonctions de secrétaire et de caissière, Mlle Bondallaz, secrétaire aux Entreprises électriques fribourgeoises, et nièce de Mme Bondallaz de Genève, fort regrettée, a été nommée caissière, et ce travail un peu ingrat ne l'empêchera pas, je l'espère, de continuer à nous faire part de ses réflexions judicieuses sur des questions sociales qui lui sont familières.

Notre association, au cours de ces cinq années, n'a pas eu la vie monotone, elle a reçu de précieux encouragements de personnalités ecclésiastiques et civiles. Le choix de Fribourg pour la 37me assemblée des déléguées de l'association féministe suisse, avait

(suite en page 4)

## BERNE

Les suffragistes bernoises, réunies dans la grande salle du Daheim le jeudi 29 mai, ont tenu une assemblée générale extraordinaire pour discuter de l'initiative pour l'introduction du droit de vote féminin dans les communes bernoises. On écouta les exposés sur ce sujet par Mmes Drs Luscher et Behlen, avocates. Puis Mme Itten-Jeanerret rapporta sur l'action en cours, entreprise par le *Berner Frauenbund* pour la participation des femmes dans les tribunaux.

\* \* \*

Le 30 mai, le *Groupe romand* réuni à la Monnaie (Bellevue), entendit Mlle Marie Bohlen, avocate, sur ce sujet aussi: La préparation d'une initiative cantonale pour le droit de vote féminin en matière communale.

## LUCERNE

L'association lucernoise des intérêts féminins avait organisé, pour le 24 mai, une visite de l'Institut ménager suisse à Zurich. On sait que cet Institut, ayant abandonné son précédent bureau de la Frankengasse, s'est depuis peu installé dans son propre home, qui est comme un petit laboratoire des problèmes ménagers où tout est scientifiquement et pratiquement expérimenté.

## GENÈVE

## Pour la consultation

La *Permanence*, 22, rue Et-Dumond, le mercredi de 14 à 16 h.

Le compte de chèques 1, 18956.

Voir l'article sur les femmes jeunes en 2me page.

## Union civique et sociale

A Genève, s'est créée une Union civique et sociale des femmes suisses catholiques, présidée par Mme Marguerite Mossaz.

Ce mouvement se propose d'informer les femmes catholiques des problèmes civiques et de coordonner l'action qui sera faite sur les plans paroissial, professionnel et local se rapportant à la consultation officielle des femmes sur le plan civique, qui aura lieu pour la première fois en Suisse, au mois de novembre prochain, à Genève.

L'Union civique et sociale des femmes suisses catholiques, qui ne se substitue à aucun parti, se propose, au cours de cette campagne, d'établir des contacts avec d'autres groupes féminins travaillant dans un même but.

## Mouvement populaire féminin

Les femmes du Mouvement populaire féminin, réunies en assemblée générale le 23 mai 1952, convaincues de la nécessité absolue d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité pour la défense de leurs foyers, s'engagent à faire le maximum d'efforts pour convaincre les femmes d'aller en grand nombre voter OUI en novembre.

Le Mouvement populaire féminin souhaite vivement que toutes les associations féminines, travaillant en commun, sans distinction d'opinion ou de confession, s'unissent pour remporter la victoire les 29 et 30 novembre 1952.

## Expériences d'une conseillère municipale

Un fort nombreux public était accouru le 27 avril, à l'aula de l'Ecole sociale, sur l'invitation des Travailleurs sociaux et du Comité d'action pour la consultation féminine.

Il s'agissait, en effet, d'entendre une féministe française chevronnée: Mlle Sommier, Conseillère municipale, assistante sociale dans le Département de l'Ain, Croix de guerre, initiatrice d'activités sociales... non pas une théoricienne, mais une de celles qui ont dû mettre la main à la pâte et savent de quoi elles parlent.

Après une brève partie administrative, sous la présidence de Mlle Blanche Richard, juge au Tribunal de l'enfance, car les Travailleurs sociaux tenaient à cette occasion une séance régulière, on écouta Mlle Sommier.

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
**Mme Vve L. MENZONE**  
Solidité - Elegance  
5 % escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

**Pour être bien servie,**  
la ménagère avisée fait ses achats à la

**COOPÉ**  
Escompte 5% Ristourne aux membres

**"Nous luttons contre la vie chère"**

## ...A GENÈVE

**BOUVIER**  
le bon papetier  
de la Croix-d'Or  
le spécialiste  
du stylo  
Téléphone 5.10.58

**Volailles - Conserves**  
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs  
**R. CRISTIN** ... Genève  
2, ROUTE DE CHÈNE - TÉLÉPHONE 4.28.70  
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés

**Fraisse & C<sup>ie</sup>**  
TEINTURIERS  
Livraisons rapides et soignées de:  
tous travaux de  
**Teinture et Nettoyage**  
Magasins: 9, Quai des Bergues - Tél. 247.33  
7, Rue de Rive - Tél. 519.37  
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 417.59  
Usine et Magasin: 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

**LAINES ET BAS**  
**DURUZ**  
CROIX-D'OR, 3  
Articles de bébés

**SIBIR** le plus pratique  
des frigos  
**295 fr. l'cha compris**  
En vente partout

Celle-ci rappela brièvement le travail préparatoire accompli avant la dernière guerre par les féministes françaises qui n'étaient qu'une poignée, mais qui avaient déjà, à leur actif, d'utiles interventions lors des rédactions de textes de lois et des enquêtes fort instructives sur le travail féminin, la femme au foyer, l'habitation familiale, etc. Il y avait donc des Françaises prêtes à leurs nouveaux devoirs lorsque les droits politiques leur furent octroyés, à la fin de la guerre.

En 1945, après la terrible épreuve, on crut que le climat des élections allait vraiment changer, que ce ne serait plus les calculs politiques qui domineraient, mais le souci social, que les projets seraient essentiellement constructifs. Beaucoup de femmes furent alors candidates et l'on espérait fermement orienter les esprits vers le souci de la personne. Il y eut une assez forte proportion d'élues qui dans les commissions des grandes lois ont fort bien travaillé: fermeture des maisons closes, élargissement de la capacité de la femme mariée, défense de la femme abandonnée, accélération des cas juridiques, paiement des pensions alimentaires, à rendement égal, salaire égal...

Le programme des Françaises est loin d'être réalisé, qu'il s'agisse du travail à mi-temps, du statut des gens de maison, des règlements concernant les sages-femmes, des apprentissages, de la formation professionnelle accélérée, de l'enseignement ménager obligatoire, de la défense de la famille, de la protection maternelle et infantile, de la tutelle aux allocations familiales, il y a encore beaucoup de progrès à faire. Et Mlle Sommier de citer de nombreux cas concrets: contre l'utilisation abusive, par exemple, des allocations familiales, le contrôle effectué par les surveillantes parvient à des résultats surprenants, à la rééducation complète d'une ménagère ignorante; dans le domaine municipal, les consultations d'hygiène, d'aménagement de l'habitation, les expositions pratiques réalisent une véritable culture des adultes. Partout, il faudrait pouvoir poursuivre les expériences.

Or, le bulletin de vote féminin semble avoir perdu de son pouvoir. Au cours des dernières élections, le nombre des candidates élues a diminué. L'élément masculin essaye de reconquérir le terrain perdu et de faire prédominer à nouveau la politique. Les femmes ne peuvent donc jamais considérer leur partie comme gagnée. Il faut toujours rester prête à lutter contre l'égoïsme de groupes particuliers.

**HOTEL MIRABEAU**  
4, rue de Candolle - GENÈVE  
La maison où l'on revient. - Tout confort

## Fédération Suisse de la Wizo

L'assemblée annuelle des déléguées de la Fédération suisse de la Wizo a eu lieu le 13 mai dernier à Bâle à l'Hôtel des Trois-Rois. Le groupe de Bâle reçut de façon fort accueillante les déléguées et invités de toute la Suisse.

La Fédération suisse se compose de seize groupes qui se répartissent dans les principales villes du pays. De plus, on compte deux groupes de la Wizo de jeunes à Zurich et à Bâle, se composant de jeunes filles.

L'activité de la Wizo (Woman's International Zionist Organisation) est uniquement sociale, à l'exclusion de toute politique. Elle a pour seul but le bien de la femme et de l'enfant en Israël; à cet effet, elle subvient à l'entretien total de nombreuses pouponnières et crèches, ainsi que de centres de consultation et de distribution de lait pour nourrissons. Elle préside à la formation de femmes pour le travail à domicile et possède des écoles d'apprentissage.

Les 57 fédérations qui forment la Wizo mondiale doivent soutenir ces institutions matériellement et moralement.

Mme Germaine Bollack, présidente du groupe de Bâle et membre de l'exécutif mondial de la Wizo déclare la séance ouverte et signale que son groupe célèbre cette année ses 25 ans d'existence. Mme Berty Halff, présidente de la Fédération suisse de la Wizo et membre du Conseil mondial, salue les invités et les déléguées à l'assemblée.

Parmi les invités sont présents notamment: le Consul d'Israël en Suisse, M. Avigdor Schoham; M. Alfred Götschel, président de la Communauté israélite de Bâle et membre du comité de l'Alliance suisse des communautés israélites; Mme Fischer, représentante de l'Alliance de sociétés féminines suisses; Mme Walter de la Croix-Rouge; Mmes Oeri-Sarasin, de la Centrale féminine, et Dreyfus de Gunzburg pour l'Association féminine israélite de Suisse et l'ORT.

Mme Halff nous dit que nous serons à la hauteur de notre tâche, combien grande, lorsque nous aurons compris la leçon de l'histoire qui se déroule actuellement en Israël.

A l'ordre du jour de notre assemblée figurent, entre autres, les discussions à propos du budget, de la préparation de la collecte annuelle et de la nécessité d'intensifier le développement culturel de nos sociétés, ceci par des recherches personnelles et des travaux concernant la pensée juive et l'histoire du judaïsme. Pour les groupes romands, la Bibliothèque de la Maison juive, rue St-Léger 10, est une source de documentation.

Une ambiance amicale et active règne durant toute la réunion, et nous nous quittons avec un élan renouvelé par la conscience du travail à accomplir dans un but commun.

La prochaine assemblée annuelle se tiendra à Genève et cette perspective réjouit toutes les déléguées.

M. Lévy.

## (Suite des nouvelles fribourgeoises)

susité beaucoup d'intérêt, et les brillants exposés de Mmes Gonzenbach, Leuch, A. Quinche, Vischer-Alioth, ainsi que celui de l'avocat Barrelet, ont été appréciés par un nombreux auditoire. Il en fut de même pour la conférence de Mme Poinso-Chapuis, celle plus récente de Mme Carrard de Lausanne, bien que, et peut-être justement pour cela, limitée au domaine économique (et de façon fort judicieuse), fut pour beaucoup d'auditrices, un voile qui se déchire.

Plusieurs journaux sont sympathisants, entre autres «Fribourg illustré». Pierre Verdon était très ouvert à notre cause et Mme Verdon qui continue son œuvre, nous est aussi un soutien. J'ajoute qu'au cours de nos réunions, plusieurs de nos membres ont présenté des causeries bien documentées et intéressantes, et si quelques-unes de nos dames ne sont pas toujours régulièrement présentes à nos séances, nous savons très bien que ce n'est pas indifférence.

La motion du Député Chalamel n'a encore, il est vrai, apporté aucun résultat pratique, nous savons qu'il est des promesses à longue échéance... et que pendant ce temps, les idées font leur petit bonhomme de chemin.

Il y a eu beaucoup de bon grain jeté, ne souhaitons pas que ce soit une pluie d'orage qui le fasse germer. Un intérêt est éveillé, des activités aigissent. Parfois la nuit est longue, mais l'aurore vient toujours.

La belle au bois n'a-t-elle pas dormi cent ans?

J. D.

(correspondante pour le Mouvement Féministe).

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.

## Hommage à deux écrivains

Le 3 mai s'est ouverte, à Neuchâtel, organisée par Mlle Rosset, directrice de la Bibliothèque de la ville, une exposition de livres, de manuscrits, de dessins de Jean-Paul Zimmermann et de Marianne Gagnebin-Maurer. A cette occasion, sous les auspices de l'Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, un hommage a été rendu à ces deux auteurs.

Mme Dorette Berthoud parla de Marianne Gagnebin, et M. Charly Guyot de J.-P. Zimmermann. M. H. Perrochon (Payerne) rappela les liens qui ont toujours uni Mme Gagnebin-Maurer à Lausanne où la fille du professeur Alexandre Maurer, la sœur de la romancière Marie-Louise Reymond-Maurer, est née, a passé sa jeunesse et enseigné à l'Ecole Vinet. Par son mariage, elle appartenait à une famille éminemment jurassienne, qui a donné à nos lettres une nouvelle pour les adolescentes, Suzanne Gagnebin, et avec Elie Gagnebin, un ami sûr de Ramuz.

## Cartel vaudois

Ce Cartel s'est réuni, le 7 mai, au Carillon, à Lausanne, sous la présidence de Mme Jacquot (Yverdon, pour jeter les bases de la réception de l'Alliance nationale de sociétés féminines, qui viendra à Lausanne les 24 et 25 avril 1953. Il a décidé d'appuyer les efforts de l'Alliance et de l'Association suisse pour le suffrage féminin pour que la Suisse qui a perdu sa nationalité par son mariage avec un étranger puisse être réintégrée dans sa nationalité dans un délai d'un an après l'adoption de la loi sur la nationalité, qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales.

## Publications internationales

Deux publications éditées par le Secrétariat des Nations Unies à la demande de la commission du statut de la femme, intéresseront nos lectrices suisses. Un album suggestif et fort bien illustré résume, en tableaux, l'histoire des droits politiques féminins depuis un peu plus d'un demi-siècle. On trouvera là les dates et les précisions nécessaires.

La seconde brochure est un manuel, à l'usage des pays où les femmes ont reçu récemment des droits; une série de chapitres sur la valeur de ces droits et la manière de s'en servir pour exercer une influence dans le pays, sur les autorités, sur les méthodes diverses d'éducation civiques féminines rendront grand service aux groupements chargés d'instruire leurs concitoyennes.

1 Les droits politiques de la femme.  
Education politique des femmes.

2 Commandes à la Section des ventes de l'Organisation des Nations Unies, Genève.

## Lutte contre les déficits

Le groupe des «Marthas» finlandaises qui ont fait un voyage d'études dans notre pays, nous ont aussi enseigné bien des choses et donné plus d'une information utile à retenir. Ainsi, leur société qui représente environ 70.000 membres, a un budget central équivalant à deux millions de francs suisses, à peu près. Comment recueillent-elles cette somme importante qui sauverait notre Alliance des déficits? — Par la vente du costume officiel, d'abord, et par les entreprises toujours variées des sections locales: expositions, concerts, soirées récréatives, cours, ventes, etc. N'y aurait-il pas là des idées à recueillir?

## DE-CI, DE-LA

Dans les cent douze bourgs d'Ecosse, on compte six femmes trésorières officielles, qui ont la responsabilité des deniers publics.

La Commission des Droits de l'Homme a siégé en avril et mai de cette année à New-York.

Mme Saccasyn - della Santa a été élue présidente de la Société royale belge d'anthropologie et de préhistoire.

Chacun sait que le Congo belge est toujours à l'avant-garde pour procurer aux populations indigènes la meilleure instruction et le plus de bien-être possible. A Elisabethville, capitale du Katanga, la directrice du Foyer social, Mlle Andrée Barbier, vient de publier un remarquable petit recueil d'économie domestique.

## CANTON DE VAUD

**RESTAURANTS - TEA-ROOM**  
**LE CARILLON**  
Place Chauderon - LAUSANNE  
Ses repas pour toutes les bourses

## Art Rustique Suisse

Avenue du Théâtre 1  
Dentelles et nappes de Gruyère - Tissages - Poteries - Bois sculptés - Blouses bernoises - Pailles tessinoises - Cuivres  
Grand choix de foulards  
(En exclusivité) Foulard - plan de Lausanne, Hélène CÉNOUD, vis-à-vis du Théâtre - LAUSANNE

Pour la première fois, depuis sa création, en France, en 1800, des femmes entreront au Conseil d'Etat. Mlle Louise Tryal et Jacqueline Griffon, à peine âgées de 25 ans, sorties de l'Ecole d'administration, avaient le choix entre l'Inspection des Finances, la Cour des Comptes ou le Conseil d'Etat. C'est à ce dernier qu'elles ont été élues.

L'American Women's Club de Bruxelles a offert une bourse à une étudiante belge désireuse de faire un séjour d'études aux Etats-Unis, celle-ci a été décernée à Mlle Lamote, kinésithérapeute.

Pour la première fois dans ce pays, treize femmes ont été l'objet d'une distinction recherchée, elles ont reçu le «Ridder af Dannebrog» (Chevalier du Drapeau danois).

La section des Femmes universitaires de Johannesburg, dans le Sud de l'Afrique, a pourvu aux frais d'études d'une jeune Bantoue. Les débuts de cette élève furent difficiles, mais maintenant elle réussit parfaitement et l'on espère qu'une fois sa formation complète, elle pourra s'occuper utilement de l'organisation des loisirs et recherches, parmi les populations non-blanches du Sud-africain.

Le Conseil national des femmes britanniques a envoyé à ses membres la liste des sujets qui doivent figurer à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Les membres doivent indiquer l'ordre dans lequel ils voudraient que ces sujets soient traités. L'ordre du jour adopté se conformera au vœu du plus grand nombre. N'est-ce pas là un pas encore vers la pratique démocratique la plus large?

## Séances et congrès

Mercredi 18 juin

GENÈVE: Ecole Sociale, 3, route de Malagnou, à 20 h. 30 — Soirée musicale, au profit de la Chaine des mères, sous la direction de M. P. Salzmann — Entrée libre.

7 au 18 juillet

GENÈVE: Palais Wilson, ouverture lundi 7 à 11 heures. Ouverture de la XVme Conférence de l'Instruction publique, organisée par l'UNESCO et le BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION. Ordre du jour: Accès des femmes à l'éducation — L'enseignement des sciences naturelles dans les écoles secondaires — Rapports succincts des Ministères de l'Instruction publique sur le mouvement éducatif en 1951-52.

Lundi 18 et mardi 19 août

COPENHAGUE: Palais de Christianborg, VIII<sup>me</sup> congrès international de l'Open Door International, pour l'émancipation économique de la travailleuse — Droit d'inscription des déléguées 15 couronnes danoises; droit d'inscription des visiteurs, 10 couronnes danoises. Adresser (jusqu'au 10 août) toute la correspondance se rapportant au congrès, à Adèle Hauvel, rue Américaine 16, Bruxelles. Sur le thème: Ouvrons toutes les portes aux femmes, étude des questions de formation professionnelle, d'admission et de promotion aux fonctions, de restrictions au travail féminin de la célibataire ou de la femme mariée, de salaire égal, etc.

14 au 18 septembre

NAPLES: Palais Royal — Congrès de l'Alliance internationale, droits égaux, responsabilités égales. Etude du travail prévu pour les années 1952-55 — Rencontres amicales, réceptions, excursions.

IMPR. NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève